

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 février 2009
(convocation du 2 février 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à CAZABONNE Alain jusqu'à 10h40
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h10
M. SOUBIRAN Claude à M. PUJOL Patrick à cpter de 12h50
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 12h20
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à cpter de 12 h 15
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis
M. CAZENAVE Charles à M. GAUTE Michel jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Yohan

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. LABISTE Bernard
Mme DELATTRE Nathalie à M. SOLARI Joël à cpter de 12h40
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure
Mme DIEZ Martine à M. PEREZ Jean-Michel
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11h05
M. GUICHOUX Jacques à M. FREYGEFOND Ludovic
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12h40
M. LOTHaire Pierre à M. MOGA Alain
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Association du Comité des œuvres sociales du personnel de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention financière 2009 - Décision - Autorisation -

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association du Comité des Oeuvres Sociales du personnel de la Communauté Urbaine de Bordeaux a été créée le 15 février 2000.

Elle a pour objet d'instituer en faveur des 2500 agents titulaires, contractuels, stagiaires ou retraités de la Communauté Urbaine toutes formes d'aide sociale et d'activités jugées opportunes, qu'elles soient financières ou matérielles et permettant d'assurer la satisfaction des besoins exprimés par ses membres.

Elle participe activement à la mise en œuvre de la politique d'action sociale de la Communauté dont les principes ont fait l'objet de la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2006 et, à ce titre, bénéficie de son soutien financier et matériel.

Ce soutien se traduit notamment par la mise en œuvre des dispositions de la convention triennale d'objectifs 2009-2011 du 19 décembre 2008 présentée au Conseil de novembre 2008.

Elle prévoit d'une part une aide financière concrétisée par une subvention de fonctionnement et d'autre part une aide matérielle par l'octroi de crédits de temps et la mise à disposition de matériel, de locaux et de personnel, ces trois postes devant être remboursés.

Pour ce qui concerne le montant de la subvention :

La convention triennale prévoit, pour arrêter le montant de la subvention de fonctionnement, la conclusion d'une convention financière spécifique à l'année concernée.

Le mécanisme mis en place prévoit le versement d'une subvention de base de 980 000 €, faisant l'objet d'un acompte de 60% soit 588 000 €. le solde intervenant dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il est calculé au prorata des dépenses réellement effectuées par rapport au montant prévu au budget, le total de 980 000 € ne pouvant être dépassé.

Le budget du COS et la subvention communautaires évoluent comme suit :

Année	Budget COS		Subvention CUB		Remboursement Valorisations		
	Prévu	Réalisé	Prévue	Réelle	Prévu	Réel	Coût CUB
2005	1 602 910	1 401 405	980 000	856 802		78 910	777 892
2006	1 829 205	1 609 129	980 000	830 319		90 808	739 511
2007	1 920 504	2 012 556	980 000	980 000		106 225	873 775
2008	2 190 300	-	980 000	-	155 595	-	824 405(prev)
2009	2 484 702	-	980 000	-	166 566	-	813 434(prev)

Pour l'année 2009 le COS présente un budget de 2 484 702 €, en hausse de 13, 4 %.

L'Association, invitée à améliorer ses prestations avec l'objectif de diminuer ses disponibilités prévoit de porter ses efforts sur :

- les aides aux vacances : 1 004 772 €, essentiellement en avances de frais remboursables,
- les participations aux dépenses scolaires : 167 000 €,
- l'aide à la petite enfance : 80 000 €,
- le logement : 878 000 €, sous forme de prêts,
- les médailles et les départs en retraite : 75 000 €,
- les difficultés de la vie : 95 000 €, essentiellement sous forme de prêts.

Le montant de subvention de fonctionnement pris en compte par les prévisions budgétaires reste stable et conforme à celui prévu par la convention triennale soit 980 000 €.

Pour ce qui concerne la mise à disposition de personnel et de matériel, la convention triennale prévoit leur remboursement et l'indication de leur évaluation annexée à la convention financière annuelle.

C'est pourquoi le projet de convention financière fait ressortir en annexe les prévisions des valorisations des biens et du personnel mis à disposition du COS pour un total de 166 566 € détaillé comme suit :

- Mise à disposition de 5 agents : 138 400 €,
- Biens et locaux : 28 166 € estimatif 2009.

Ces montants seront remboursés par le COS et donc inclus dans les dépenses constatées en 2009.

Il est à remarquer que le COS poursuit son effort pour étendre ses prestations dans le cadre contractuel initial, afin d'optimiser l'emploi des fonds mis à sa disposition par la Communauté.

En conséquence, compte tenu des divers éléments exposés, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- décider d'accorder à l'Association du Comité des Œuvres Sociales de la Communauté d'personnel de la Communauté urbaine de Bordeaux une subvention de fonctionnement de base de 980 000€ au titre de l'année 2009,

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière à intervenir pour permettre son versement,

- imputer la dépense sur les crédits ouverts sur la ligne budgétaire suivante :
Chapitre 65 – Compte 6574 – Fonction 0200 – CRB R100 ;
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 février 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 FÉVRIER 2009**

PUBLIÉ LE : 23 FÉVRIER 2009

M. BERNARD SEUROT